

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 08.04.2018

version: 1


 MARKE | MARQUES | MARCHI | BRANDS
 Révision: 08.04.2018

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **BLANCOL Glitter glue Neon**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Pour la décoration de papier.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Martec Handels AG
Bubenbergstrasse 11
CH-8045 Zürich
Tel. + 41 44 783 95 30
Fax + 41 44 783 95 49
- **Service chargé des renseignements:**
Personne à contacter: M. Nicolas Dietrich
E-mail: info@martecag.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
En cas d'urgence: Tel + 41 44 783 95 30 (Uniquement pendant les heures de bureau de 8.00-12.00 und 14.00-17.00)
ou
Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
CH-8020 Zurich
CH-Numéro d'urgence : 145 (24h)
Cas non-urgents: + 41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
(suite page 2)

SUI

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 08.04.2018

version: 1

mar tec
MARKEN | MARQUES | MARCHI | BRANDS
Révision: 08.04.2018

Nom du produit: BLANCOL Glitter glue Neon

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:		
CAS: 57-55-6 EINECS: 200-338-0	propane-1,2-diol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-2,5%
CAS: 9010-88-2	Poly(methyl metacrylate-co-ethyl acrylate) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	0,1-1%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Indications destinées au médecin:

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)

SUI

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 08.04.2018

version: 1



 MARKEN | MARQUES | MARCHI | BRANDS

Révision: 08.04.2018

Nom du produit: BLANCOL Glitter glue Neon

(suite de la page 2)

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Petits déversements: Rincez la zone sale avec de l'eau.

Grands déversements: Contenir pour élimination ultérieure.

Avec une pelle propre, mettre le matériel dans un récipient propre et sec.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Utiliser une aspiration convenable.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

57-55-6 propane-1,2-diol

MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

SUI

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 08.04.2018

version: 1



 MARKEN | MARQUES | MARCHI | BRANDS

Révision: 08.04.2018

Nom du produit: BLANCOL Glitter glue Neon

(suite de la page 3)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

N'est pas nécessaire.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: visqueux

Couleur: Neon jaune et d'autres couleurs

Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:

6,5-7,5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair:

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

(suite page 5)

SUI

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 08.04.2018

version: 1

mar tec
MARKEN | MARQUES | MARCHI | BRANDS
Révision: 08.04.2018

Nom du produit: BLANCOL Glitter glue Neon

(suite de la page 4)

Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,97-1,03 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	2,3 %
Eau:	88,0 %
VOC (CE)	2,30 %
VOC (CH)	0,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Chaleur, flammes et étincelles
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

57-55-6 propane-1,2-diol

Oral	LD50	>22.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>158,5 mg/l (lapin)
	LC50 /2 h	>317 mg/l (lapin)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

SUI

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 08.04.2018

version: 1


 MARKEN | MARQUES | MARCHI | BRANDS
 Révision: 08.04.2018

Nom du produit: BLANCOL Glitter glue Neon

(suite de la page 5)

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

57-55-6 propane-1,2-diol

LC50 (96h)	40.613 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
------------	--

LC50 (48h)	18.340 mg/l (<i>Ceriodaphnia dubia</i>)
------------	---

EC50 72 h	18.340 mg/l (<i>Skelatonema costatum</i>)
-----------	---

NOEC 16 h	>2.000 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>)
-----------	---

ErC50 96 h	19.000 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg</i>)
------------	--

· 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS 57-55-6 1.2 Propandiol Faible persistance (log K_{oc} inférieur à 4) (log K_{1.07})

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation CAS 57-55-6 1.2 Propanediol. FBC <500 (FBC = 0,09).

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· Catalogue européen des déchets

20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs
----------	--

· Liste des déchets Code des déchets OMxD 20 01 99: autres fractions non spécifiées ailleurs

(suite page 7)

SUI

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 08.04.2018

version: 1



 MARKEN | MARQUES | MARCHI | BRANDS

Révision: 08.04.2018

Nom du produit: BLANCOL Glitter glue Neon

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 8)

SUI

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 08.04.2018

version: 1

mar tec
MARKEN | MARQUES | MARCHI | BRANDS
Révision: 08.04.2018

Nom du produit: BLANCOL Glitter glue Neon

(suite de la page 7)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

* Données modifiées par rapport à la version précédente

SUI